



NEFF Franck
Secrétaire départemental
07.62.54.13.13

Marseille, le 4 mai 2021

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DASEN des Bouches du Rhône
DSDEN des Bouches du Rhône
28 Bd Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 1

Objet : Accueil des élèves de personnels dits « prioritaires »

Monsieur le Directeur Académique,

Suite à l'envoi de nouvelles directives par certains IEN de circonscription mercredi 28 avril, concernant de nouvelles règles pour l'accueil des enfants des personnels « prioritaires », nous avons immédiatement alerté Monsieur le Secrétaire général et Monsieur l'IEN-Adjoint au DASEN.

« A partir du 29 avril en cas d'absence d'un enseignant qui ne pourrait être remplacé, les enfants de personnels prioritaires peuvent être accueillis et répartis dans d'autres classes, à condition que chaque enfant soit toujours pris en charge dans la même classe. Je vous prie de bien vouloir contacter les familles concernées qui auraient déjà été averties de la fermeture pour les jours à venir.

Attention cela ne concerne pas les cas où les classes sont fermées pour cause de covid. Dans ce cas, il est impératif que tous les élèves de la classe fermée restent chez eux, y compris les enfants des personnes prioritaires. »

Nous sommes très surpris par cette nouvelle directive qui ne relèverait que du département des Bouches du Rhône. En effet, nous avons interrogé notre syndicat et notre fédération nationale qui, en lien avec la DGRH, nous confirment que cette disposition particulière n'a pas été relayée au niveau du ministère.

Nous avons bien pris connaissance de l'actualisation de la FAQ ce samedi 1^{er} mai. Nous constatons que cette disposition « locale » n'est pas généralisée.

Aussi, si les directives ministérielles mettent en grande difficulté tous les parents et peut être plus encore certains dont la profession est classée prioritaire, nous ne pouvons accepter, que dans les Bouches du Rhône, les directeurs et leurs équipes se mettent en contradiction avec les consignes du ministère, contenues dans la FAQ.

Votre décision, Monsieur le Directeur Académique, rajoute de la confusion et placent une fois de plus les équipes en première ligne, face à l'incompréhension de ces familles.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir communiquer un correctif auprès des écoles.



04.91.00.34.22



07.62.54.13.13



09.57.49.82.49



contact@snudifo13.org



www.snudifo13.org

Pour le SNUDI FO, s'il a toujours été inadmissible que les collègues doivent accueillir les élèves des enseignants absents en répartition, faute de remplaçants, il est tout aussi inadmissible de renvoyer des élèves chez eux.

La seule solution conforme aux intérêts des enseignants, des élèves et de leur famille, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, c'est le recrutement massif et immédiat de professeurs statutaires, notamment en réabondant les listes complémentaires du concours 2020, afin de pallier à toutes les absences et permettre l'accueil de tous les élèves.

Dans l'attente de votre réponse, nous alertons immédiatement notre syndicat national pour une intervention urgente auprès du Ministre de l'Education Nationale.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.



Franck NEFF

Secrétaire départemental